

LE CONGRÈS FÉDÉRAL DES CHEMINOTS C.G.T. ET L'UNITÉ SYNDICALE

A la suite du congrès fédéral C.G.T. des cheminots, un de nos camarades nous a adressé la lettre suivante :

« ...Il est exact que le congrès fédéral des cheminots a adopté un « appel pour l'unité d'action et l'unité syndicale » qui marque un changement de l'attitude sectaire de cette fédération.

Ce changement n'a pas surpris les observateurs qui avaient remarqué que depuis deux ans la Fédération C.G.T. multipliait les tentatives de rapprochement avec F.O. La méthode de rapprochement consistant essentiellement à adopter le programme de F.O.

Du fait de l'influence grandissante à la direction de la Fédération F.O. de gars qui étaient à la S.F.I.O. et sont maintenant au P.S.U., l'unité d'action, et en tout cas de meilleurs rapports, se sont institués.

Il reste à mon avis :

- 1) Quels sont les causes de ce changement ?
- 2) Jusqu'où cela peut-il aller ?

Les causes, à mon avis, sont celles-ci :

Il y a 362.000 cheminots (353.000 à la S.N.C.F., 5.000 aux réseaux secondaires, 4.000 aux wagons-lits).

125.400 sont syndiqués à la C.G.T.

165.000 ne sont pas syndiqués.

Le reste est syndiqué à C.F.T.C., F.O., F.G.A.A.C. (agents de conduite autonomes), Cadres autonomes et C.G.C.

Les cadres sont syndiqués à 50 % aux Cadres autonomes. Les agents de conduite autonomes sont peu nombreux par rapport à l'ensemble des cheminots, mais ont une certaine influence chez les mécaniciens et les chauffeurs surtout dans la région Nord. Cadres (30.000 pour l'ensemble) et agents de conduite jouent un rôle disproportionné à leur nombre dans les luttes en raison de leur importance dans le fonctionnement de la S.N.C.F.

Les cadres C.G.T. progressent. Ces progrès se remarquent d'une part, par l'augmentation des suffrages recueillis aux dernières élections professionnelles (le 15 mars), mais aussi et surtout par le fait que les listes de candidats cadres étaient, à la différence de la situation d'il y a deux ans, complètes (six candidats) à égalité sur ce point avec les cadres autonomes, alors que les listes C.F.T.C. et surtout F.O. restent souvent incomplètes.

Pour l'ensemble des cheminots, la C.G.T. a progressé lors des élections du 15 mars. Elle atteint près de 80 % des voix. C'est donc que l'immense majorité des non-syndiqués votent pour ses candidats.

Cependant, les conditions d'existence des cheminots s'aggravent (diminution du salaire réel, perte de divers avantages, nouveau système de rémunération qui consacre un éventail plus grand des salaires, ralentissement (qui confine au blocage) de l'avancement (ce qui explique que des gars acceptent de s'exposer en figurant sur des listes C.G.T.).

Les moyens de lutte et de pression qui existaient du temps de la IV^e République (grèves de 24 ou 48 heures, pétitions, délégations) ont encore perdu de leur efficacité. Pour obtenir quelque chose maintenant, il faut faire plus. Mais la Fédération C.G.T. bien qu'étant, et de loin, la plus importante, ne peut rien faire seule. Les électeurs et même les adhérents de la C.G.T. répugnent à s'engager dans des actions aux-

quelles les autres organisations ne participent pas. L'attitude des cadres et agents de conduite, pour les raisons données plus haut, les préoccupent toujours. D'où la recherche systématique de l'unité d'action par la C.G.T. Mais cette unité d'action, quand elle se réalise, se fait toujours sur le programme le plus modeste. Autrement dit, la C.G.T. majoritaire se bat sur le programme et avec les méthodes des autres organisations. Il lui reste à villipendier ensuite ces organisations après la lutte, avec l'espoir de gagner à elle leurs adhérents.

Si l'influence grandissante de la C.G.T. n'infirme pas complètement cette méthode, elle ne la confirme pas non plus puisque toutes ces organisations subsistent avec une influence suffisante pour anihiler la lutte. Par ailleurs, l'influence grandissante de la Fédération C.G.T. n'exclut pas le développement du scepticisme à l'égard de cette organisation, de sa capacité de combat.

C'est pour sortir de cette situation que la Fédération C.G.T. envisage la réunification syndicale d'une manière relativement nouvelle.

Mais jusqu'où cela peut-il aller ?

A mon avis, pas très loin. Pour les militants F.O., C.F.T.C., Cadres Autonomes (pour la F.G.A.A.C., syndicat de catégorie, c'est différent) qui envisagent la réunification, il y a un point sur lequel il semble bien qu'ils ne céderont pas : c'est le droit de tendance. Or il semble peu probable que les cégétistes cèdent quoi que ce soit d'important sur ce point. Cependant, il semble que certains militants C.G.T. (qui sont aussi militants du P.C.F.) aient légèrement évolué (je dirai même progressé) sur ce point.

Certes ils continuent à repousser le droit de tendance, mais ils se déclarent partisans de la possibilité d'expression pour le syndiqué en dehors de son syndicat, dans la Fédération, l'Union locale, l'Union départementale, la Confédération. C'est qu'ils identifient tendance et fraction, cela sans doute en raison des explications qui leur sont données par leurs dirigeants.

Dans l'« appel pour l'unité d'action et l'unité syndicale » du congrès de la Fédération des cheminots C.G.T., il est dit : « Ce sont les cheminots eux-mêmes qui trouveront les formes d'organisation les meilleures pour s'unir dans un seul syndicat. » Par cette méthode, les dirigeants thorzéens de la C.G.T. spéculent sur le manque de compréhension de la masse des cheminots pour les questions organisationnelles. Sans rien renier de leurs conceptions bureaucratiques, ils espèrent aboutir à l'unité organique ou, dans le pire des cas, rejeter sur les autres organisations la responsabilité de la persistance de la division.

Correspondant.

P.S. — Ce congrès a, par ailleurs, consacré l'éviction de Tournemaine, membre du P.C.F., mais ancien anarcho-syndicaliste, qui a été placé à la présidence des retraités.

Hernio, retraité lui-même, devient président fédéral. Mais le fait le plus significatif paraît être la promotion de Seguy, thorzéen notoire, au poste de secrétaire général. Il faut probablement en conclure que la fraction Thorez s'assure dans le domaine syndical un contrôle plus sérieux de l'appareil de la Fédération C.G.T. de la S.N.C.F.